

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 02 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal d'Ingouville légalement convoqués en date du 16 mars, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, maire.

Étaient présents : **BLONDEL** Marie-Thérèse, **DELAFOSSÉ** Joëlle, **DUPIN** Philippe, **HINFRAY** Morgane, **JOUETTE** Lucie, **LUYPAERT** Franck, **OUI**n Christian, **RI**DEL Hugues,

Absents excusés : **DAVID** Benoît, **OMER** Laure.

Secrétaire de séance : **OUI**n Christian

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération 07/2026

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le maire expose que l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer certaines de ces attributions au maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Donne délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux ou assimilés et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres en matière de fournitures et de services dont le montant est inférieur ou égal à 6 000 € et en matière de travaux d'investissement dont le montant est inférieur ou égal à 12 000 €, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ne dépassant pas une augmentation de 10 % lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance, de les résilier et d'accepter les indemnités de sinistre y afférents ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme ;

16° D'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau lorsque ces actions concernent :

- les décisions prises par lui par délégation du conseil municipal dans les conditions prévues par la présente délibération ;

- les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du conseil municipal ;

- les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal.

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ; (État, Région, Département, Fondation du Patrimoine, Direction générales des affaires culturelles (DRAC) et Communauté de communes de la Côtes d'Albâtre)

30°.D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public d'un montant maximum de 200 €.

Délibération 08/2026

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Considérant l'intérêt de la commune de procéder à la désignation des membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein des commissions communales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **désigne les membres des commissions suivantes** :

1 – La commission « d’appel d’offres »

- en qualité de délégués **titulaires** :

Philippe DUPIN ; Hugues RIDEL ; Benoît DAVID.

- en qualité de délégués **suppléants** :

Christian OUIN ; Marie-Thérèse BLONDEL ; Lucie JOUETTE.

2 – La commission des « travaux »

Philippe DUPIN Hugues RIDEL

Marie-Thérèse BLONDEL Franck LUYPAERT

3 – La commission « budget/finances »

Benoît DAVID Hugues RIDEL

Christian OUIN Lucie JOUETTE

Philippe DUPIN

4 – La commission « communication »

Joëlle DELAFOSSE Morgane HINFRAY

Philippe DUPIN Lucie JOUETTE

5 – La commission « Espaces Verts »

Marie-Thérèse BLONDEL Hugues RIDEL

Franck LUYPAERT Joëlle DELAFOSSE

Laure OMER

Délibération 09/2026

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Considérant la nécessité pour la commune de disposer d’un élu référent en matière de défense,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

Désigne en qualité de correspondant « Défense » : Hugues RIDEL

Délibération 10/2026

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE

Considérant qu’il appartient au Conseil municipal de désigner un correspondant incendie et secours parmi ses membres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

Désigne en qualité de correspondant « Incendie » : Franck LUYPAERT

Délibération 11/2026

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLÈGE DE SAINT-VALERY-EN-CAUX

Considérant que la commune d’Ingouville est membre du Syndicat du Collège de Saint-Valery-en-Caux, il convient de procéder à la désignation d’un délégué titulaire et d’un suppléant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, **désigne** :

- en qualité de délégué **titulaire** : Morgane HINFRAY

- en qualité de délégué **suppléant** : Philippe DUPIN

Délibération 12/2026

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE L’ADICO

Considérant l’adhésion de la commune à l’ADICO, il convient de désigner les représentants de la commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, **désigne** :

- en qualité de délégué **titulaire** : Philippe DUPIN

- en qualité de délégué **suppléant** : Lucie JOUETTE

Délibération 13/2026

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D’ÉNERGIE DE LA SEINE-MARITIME (SDE76)

Considérant qu’il appartient au Conseil municipal de désigner un représentant au sein du SDE76

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, **désigne** :

- en qualité de délégué : Jean-Claude DUBOC

Délibération 14/2026

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA DURDENT

Considérant qu’il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au SMBV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, **désigne** :

- en qualité de délégué **titulaire** : Hugues RIDEL

- en qualité de délégué **suppléant** : Benoît DAVID

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Monsieur le maire donne des précisions sur les indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Le code général des collectivités territoriales et l'article L2123-23 modifié par Loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019-art.92 précise que les indemnités de fonction du maire sont calculées en faisant référence au taux maximum appliqué sur l'indice brut terminal de la fonction publique d'une commune de moins de 500 habitants. Pour les adjoints, faisant l'objet de délégations de fonction, l'indemnité de fonction proposée est le taux maximum de l'indice brut terminal de la fonction publique d'une commune de moins de 500 habitants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

1. Indemnités des Adjoints :

À compter du 02/04/2026, le montant des indemnités de fonction des Adjoints est fixé au taux maximum de l'indice brut terminal de la fonction publique d'une commune de moins de 500 habitants.

QUESTIONS DIVERSES

CCAS : désignation des membres du comité communal d'action social

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le conseil municipal procédera à cette désignation lors d'un prochain Conseil.

CCID : liste des contribuables proposés pour la Commission Communale des Impôts Directs

Il convient aussi de proposer une liste d'élus municipaux et de contribuables de la commune appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), conformément à la réglementation en vigueur.

Le conseil municipal proposera une liste de 24 noms pour que l'administration fiscale désigne six membres titulaires et six suppléants.

CCCA : cours informatique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des cours informatiques, dispensés par un agent de la CCCA en notre salle de réunion de la mairie, sont proposés aux habitants intéressés.

Les cours ont lieu les jeudis matin de 9h30 à 11h30 du 28 Mai au 2 Juillet.

Pour tout renseignement, merci de vous adresser au secrétariat de mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h59

Secrétaire de Séance

Le Maire

Jean-Claude DUBOC